
Il y a eu également un excédent l'année dernière.

Si ces excédents sont bien réels, ils démontrent deux choses :

1° que la tentative faite, il y a quelques années, d'augmenter les charges des institutions de charité et d'éducation n'était pas même justifiable à ce point de vue ;

2° qu'il est possible de maintenir l'équilibre entre les revenus et les dépenses, sans nuire aux différents services publics, sans augmenter sans cesse le fardeau des taxes et le montant de la dette.

Une loi originale

Le parlement de la Nouvelle Zélande vient d'adopter une loi qui a certainement le mérite de la nouveauté, si elle n'en a pas d'autre. Il a voté une pension de dix-huit louis par année à tout citoyen âgé de plus de 65 ans, et dont le revenu hebdomadaire est moins de treize chelins.

Le principe invoqué en faveur de cette pension, c'est qu'un ouvrier qui a bien fait sa besogne jusqu'à cet âge, a suffisamment rendu service à la société pour mériter cette récompense, ou au moins pour être mis à l'abri de la misère.

A part les difficultés que présentera l'application de cette loi, il est sûr qu'il y aura toujours des pauvres, comme l'a dit Notre Seigneur.

Plainte intempestive

Un calomniateur a bien mauvaise grâce à remémorer sur un ton plaintif ses démêlés avec la justice. Ils peuvent, il est vrai, lui coûter passablement cher, mais pas encore assez, puisqu'il n'est pas guéri. Si ça l'ennuie, il a le remède en mains. D'ailleurs, l'ennui est encore plus grand pour les victimes.

Cynisme

Prétendre avoir souscrit 25000 piastres pour fins électorales, dans le but d'enrayer la corruption.